

# La crise du coton de l'OMC et la crise des prix des matières premières

Les principaux sujets de désaccord sur le volet agricole des négociations à l'OMC sont considérés comme la cause principale de la suspension des négociations du cycle de Doha. Ainsi, dans le cadre des discussions agricoles, la nécessité de s'occuper de la crise actuelle provenant des bas prix du coton a, de façon répétée été poussée au centre du débat. Le cycle de Doha ne pourra continuer que si les préoccupations des pays producteurs de coton y sont prises en compte. Cette courte analyse revient sur l'Initiative Coton du Bénin, du Burkina Faso, du Tchad et du Mali (le C4) et traite des questions qu'elle soulève. Nous aborderons certains des facteurs affectant les prix du coton qui sortent de la compétence actuelle de l'OMC, et particulièrement le fait que les fibres subventionnées et dérivées du pétrole entrent en compétition avec le coton. Nous étudierons la possibilité d'aborder les préoccupations du C4 dans le contexte de la proposition sur les produits de base du Groupe Africain.

## INTRODUCTION

Une grande partie de la presse a décrit la crise du cycle du Doha, rendue apparente par la suspension des négociations le 24 juillet, comme un désaccord sur les chiffres, et non sur les principes fondamentaux. Le Directeur Général de l'OMC Pascal Lamy a passé son mois de juillet à essayer d'obtenir des membres de l'OMC les plus influents qu'ils se mettent d'accord sur des objectifs chiffrés pour la réduction de leur droits de douane régissant l'accès aux marchés non-agricoles (AMNA) et agricoles et des subventions agricoles. Dans sa quête pour un accord chiffré, il inclut une réduction des subventions, utilisées de manière disproportionnée par les Etats-Unis pour produire et exporter du coton. L'insistance du Sénateur Saxby Chambliss, président du Comité sur l'Agriculture du Sénat américain, pour que les négociateurs américains ne fassent pas de concessions sur le cas du coton révèle que les négociations manquent de soutien politique au niveau américain.<sup>1</sup>

C'est l'« initiative sectorielle en faveur du coton » (Initiative Coton), présentée pour la première fois en 2003 par le C4, qui a provoqué la vive réaction du Sénateur Chambliss et sa féroce défense des subventions américaines au coton.<sup>2</sup> Le C4 a proposé aux Ministérielles de l'OMC à Cancun (Mexique) et à Hong Kong que les réductions des subventions à l'exportation et des soutiens internes distorsifs pour le coton soient plus drastiques et plus rapides que ce qu'il pourrait être obtenu dans le cadre des négociations sur l'Accord sur l'Agriculture. Cette



Par Steve Suppan, Ph.D., IATP Trade and Global Governance Program

**Institute for Agriculture and Trade Policy**

2105 First Avenue South | Minneapolis, Minnesota 55404 | USA | (612) 870-0453 | [iatp.org](http://iatp.org)

Edition originale : août 2006. Traduction française : mars 2007. ©2007 Institute for Agriculture and Trade Policy. Tous droits réservés.

initiative diplomatique était soutenue par des pétitions qui furent signées par des milliers de producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest puis présentées au président de la Conférence Ministérielle à Cancun.<sup>3</sup> Les États-Unis n'ont donné aucun signe de vouloir soutenir l'Initiative Coton et ont même nié que les programmes de soutien interne américains aient pu être à l'origine de la dépression des prix ou désavantager les concurrents étrangers.<sup>4</sup>

La dernière proposition du C4 (TN/AG/SCC/GEN/4: 1er mars 2006) appelle à l'élimination de tous les paiements inclus dans les Mesures Agrégées de Soutien (MAS) au coton d'ici 2010 au plus tard. La proposition américaine sur l'AsA du 10 Octobre 2005, qui reste la position officielle des États-Unis à ce jour, suggère au contraire que l'élimination des MAS au coton ne serait possible que simultanément à l'élimination des autres MAS, et seulement si un certain nombre de conditions sont réunies, et seulement d'ici 2022.<sup>5</sup>

Les États-Unis peuvent se permettre de retarder les négociations. Conditionner la réduction de leurs subventions à l'obtention de plus grandes concessions en matière d'accès au marché, dont une réduction de 66 % en moyenne des droits de douane pour les produits industriels des pays en développement, est un faux échange.<sup>6</sup> Puisqu'ils ont déjà obtenu beaucoup de ces concessions en matière d'accès au marché par des négociations bilatérales commerciales et d'investissement. De plus, il faut souligner que la Représentante au commerce américain ne dispose pas d'un soutien au Congrès lui donnant mandat pour réduire les subventions au niveau exigé par les autres membres de l'OMC.

Des études récentes basées sur l'issue attendue des négociations agricoles dans l'hypothèse d'une poursuite du cycle de Doha, prévoient des pertes économiques pour la plupart des pays en développement et particulièrement pour les pays africains, d'ici 2015, date prévisionnelle pour l'application finale des accords du cycle de Doha.<sup>7</sup> En particulier, le cadre de l'AsA ne permettra pas d'augmenter suffisamment les recettes d'exportation du coton pour renverser la récente tendance à la baisse catastrophique des prix du coton. Le Fonds Monétaire International (FMI) rapporte que les prix réels (inflation déduite) à l'exportation du coton brut ont chuté de près de 45 % entre 1980 et 2000.<sup>8</sup> D'après une recherche de la Banque Mondiale citée dans la proposition du C4 (paragraphe 12), l'élimination de toutes les subventions et barrières commerciales revendiquée par quelques partisans du libre échange, mais qui n'est pas une issue probable des négociations de l'AsA de Doha, accroîtrait le prix à l'exportation du coton de moins de 13 % d'ici 2014. Puisque l'élimination de toutes les subventions et barrières commerciales ne fait pas partie des négociations de Doha, l'accroissement réel de prix serait probablement très éloigné des 13 %.

Pourquoi des gains si limités pour le programme pour le coton de Doha ? Parce que les négociations de Doha ont omis de prendre en compte trois aspects pertinents du problème du coton qui sortent du cadre central de l'AsA que sont l'accès au marché, la compétition à l'export et le soutien interne.

1. Le coton, tout comme les autres fibres naturelles, a dû céder des parts de marché aux textiles dérivés du pétrole. Le pétrole n'est toujours pas régulé par les règles de l'OMC car ses membres refusent de soumettre un produit aussi sensible au libre-échange ; le pétrole est seulement indirectement touché par les engagements en matière de services énergétiques à l'OMC. Les subventions qui donnent un avantage concurrentiel aux textiles dérivés du pétrole ne sont toujours pas contrôlées.

2. Même en supposant que le coton retrouve une certaine équité dans la compétition grâce à l'augmentation des prix du pétrole, l'absence de mécanisme international de gestion de l'offre pour le coton provoquera toujours une surproduction structurelle et en conséquence, de bas prix pour le coton. Lorsque les prix sont faibles, les producteurs ont tendance à utiliser des méthodes de production non durables dans le but d'augmenter les récoltes de coton et d'accroître ainsi leurs revenus par l'augmentation des volumes exportés. Pourtant, des expériences récentes montrent que cette stratégie ne marche pas. Dans les 20 dernières années, la production cotonnière des pays de l'Afrique de l'Ouest et Centrale (AOC) a quintuplé,<sup>9</sup> et pourtant les recettes d'exportation provenant du coton ont stagné voire diminué. C'est avec un certain scepticisme qu'a été reçue l'offre de 7 millions d'US\$ des États-Unis dont le but est d'aider les producteurs de coton de l'AOC à accroître leur production, en particulier par l'adoption de variétés de coton génétiquement modifiées.<sup>10</sup> Le cadre de travail de l'AsA ne permet pas de résoudre ce cercle vicieux de la surproduction structurelle, des prix déprimés et de l'augmentation des exportations de coton non durables du point de vue de l'environnement.

3. Troisièmement, l'AsA ne parvient pas à sanctionner le dumping agricole à l'export qui favorise les entreprises bénéficiant des subventions au coton des pays riches. Non seulement il est probable que les subventions agricoles seront maintenues au même niveau, même si les gouvernements doivent changer la manière dont ils les classent et les « notifient » à l'OMC, mais d'autres aspects du dumping, dont la répartition incontrôlée et oligopolistique du pouvoir sur les marchés des matières premières, ne font même pas partie des discussions. A eux seuls, Allenberg Cotton, Cargill Cotton et Dunavant Enterprises contrôlent 85-90 % du commerce mondial du coton.<sup>11</sup>

## RÉSUMÉ DE L'INITIATIVE COTON

L'Initiative fonctionne en partie au sein du cadre de négociations de Doha. Elle s'intéresse alors aux sujets suivants : l'accès au marché, les subventions internes et les soutiens à l'exportation. Elle se concentre particulièrement sur les subventions distorsives, les Mesures Agrégées de Soutien (MGS) étant chef de file. L'autre partie de l'Initiative prévoit plutôt que l'application des réductions des MGS ne sera pas immédiate et propose un mécanisme de compensation pour les pays africains producteurs de coton « jusqu'à ce que les réformes internes et externes portent leurs fruits » (paragraphe 23).

Dans la Déclaration Ministérielle de Hong Kong de Décembre 2005, les membres de l'OMC ont accepté que les réductions des subventions internes distorsives soient « plus ambitieuses »

pour le coton que le niveau global de réduction proposé. Pour réduire « plus ambitieusement » les MGS pour le coton, la proposition du C4 de Mars 2006 contient une formule incluant un « coefficient de correction » qu'il faut appliquer à la réduction générale des MGS déjà acceptée, (TN/AG/SCC/GEN/4, paragraphes 5-7). Moins la réduction totale est ambitieuse, plus la correction recherchée par le C4 est grande. Donc si les membres de l'OMC acceptent la proposition des États-Unis de réduire de 60 % les MGS en huit ans, le coefficient de correction conduirait à une réduction de 82,2 % des soutiens internes distorsifs pour le coton (paragraphe 8). Si les MGS étaient entièrement éliminées, aucune correction ne serait nécessaire.

Le C4 a également proposé que les réductions des MGS pour le coton soient réalisées dans le tiers du temps imparti pour l'ensemble de réductions, donc d'ici 2010 au lieu de 2015. De plus, ils proposent que le plafond des subventions « considérées comme les moins distorsives » (la Boîte Bleue) pour le coton soit abaissé à un tiers du plafond de l'ensemble des subventions « bleues » (paragraphe 20). Si la proposition des États-Unis d'octobre 2005 avait été acceptée, les subventions de la Boîte Bleue auraient été limitées à 2,5 % de la valeur totale de la production agricole soit environ 5 milliards d'US\$ pour les États-Unis.<sup>12</sup> La proposition du C4, si elle était acceptée, réduirait cette limite à 1,7 milliards d'US\$.

D'après l'Initiative, les pays membres de l'OMC devraient se mettre d'accord « sur le principe de créer un filet de sécurité pour les pays producteurs de coton pauvres en Afrique » et également pour que leurs représentants à la Banque Mondiale se réunissent afin d'arranger un financement pour ce même filet de sécurité (paragraphe 25). Mais la compilation de la version préliminaire des modalités du président des négociations agricoles Crawford Falconer (référence OMC JOB (06)/199 date du 22 juin 2006) ne fait pas mention d'un « filet de sécurité » ni d'un mécanisme pour le subventionner, probablement à cause de l'opposition des pays développés. À ce jour, les négociations de Doha ne prévoient aucune compensation en cas de non-réalisation des recettes d'exportation anticipées pour le coton par les pays africains au cours du processus de mise en œuvre de l'Initiative. L'Ambassadeur Falconer considère que seule la réduction des subventions bénéficie de suffisamment de soutien pour faire partie des négociations.

### **LES RÉDUCTIONS DES SUBVENTIONS ET LES PRIX POTENTIELS DU COTON**

Que peut espérer le C4 de la réduction des droits de douane, de l'élimination des subventions à l'exportation et de la réduction des soutiens internes distorsifs aux échanges ? Les estimations divergentes aujourd'hui sur la table reflètent des postulats politiques, des données et des échelles de temps différents, utilisés par différents modèles.<sup>13</sup> Une étude de la FAO a estimé que le prix des exportations mondiales de coton augmenterait de 3 à 4 % après l'élimination des droits de douane à l'importation et des soutiens internes distorsifs sur le « long terme ». <sup>14</sup> Par une simple moyenne des données une étude d'un Centre d'étude des politiques agricoles (APAC) aboutit au chiffre d'une augmentation de 10 % sur la période 2003-2011

du prix moyen annuel du coton, à la suite des éliminations des « marketing loans » du gouvernement américains, des paiements directs (découplés de la production) et des programmes de paiements contra-cycliques (liés au prix), par comparaison au scénario dont l'année de base est 2003, avec une continuation du système de soutien prévu par le Farm Bill de 2002.<sup>15</sup> Une étude du Comité Consultatif International du Coton (CCIC) estime qu'en 1999 les subventions à l'exportation et les soutiens internes des pays riches pour le coton ont déprimé les prix de 20 %, ce qui a valu une perte de 300 millions de dollars aux exportateurs de coton africains.<sup>16</sup>

Cependant, quelque soit l'accroissement du prix mondial du coton dû à la réduction ou à l'élimination des MGS, cela ne contrecarrerait que partiellement la grande quantité de coton « dumpé » qui entre en compétition de manière injuste avec les exportations de coton africain. Par exemple, à la suite de l'abandon du programme de gestion des stocks et des politiques liées lors du Farm Bill de 1996, le coton américain a été exporté en moyenne à des prix 48,4 % inférieurs au coût de production entre 1997 et 2003.<sup>17</sup> En d'autres termes, presque la moitié du prix d'exportation du coton américain étaient un prix dumpé. (La part des États-Unis dans les exportations mondiales de coton a fait un bond de 17 % en 1998 à 42 % en 2003.<sup>18</sup>) Clairement, le dumping du coton est un problème plus important qui ne peut être résolu par la simple élimination des paiements MGS pour le coton.

### **AU-DELÀ DE LA PORTÉE DE L'OMC ? LES SUBVENTIONS AU PÉTROLE ET LE COTON**

D'autres facteurs que les subventions agricoles jouent sur les prix du coton. Lors de la Conférence Ministérielle de l'OMC de Cancun, Pascal Lamy, qui était alors le commissaire Européen au Commerce, a identifié un élément crucial pour le programme de travail du sous-comité de l'OMC chargé du coton : « le prix du pétrole (qui influence le prix des synthétiques) ». <sup>19</sup> Le coton entre en compétition avec les textiles synthétiques dérivés du pétrole et particulièrement le polyester. Un exemple qui reflète bien le lien avec le polyester : la tendance baissière du prix du coton n'a été interrompue qu'en 1973-74, lorsque l'augmentation drastique des prix du pétrole a augmenté les coûts de production des manufacturiers du textile.<sup>20</sup>

D'après le CCIC, le prix réel d'un kg de coton brut a chuté de 2,81 US\$ en 1960 à 1,04 US\$ en 2002. Cependant que le prix pour les polyester dérivés du pétrole chutait encore plus rapidement, de 12,01 US\$ par kg à 1,37 US\$.<sup>21</sup> Une analyse économétrique de cette compétition des prix, prenant en compte le changement massif du coton vers les fibres synthétiques a conclu « les prix du coton suivent ceux du polyester ». <sup>22</sup> La part du coton dans la consommation mondiale de fibres est passée de 68,3 % en 1960 à 39,7 % en 2002. Pendant ce temps, la part des textiles dérivés chimiques du pétrole, pour la plupart, a augmenté dans la consommation de 21,8 % en 1960 à 57,7 % en 2002.<sup>23</sup>

À Cancun, les États-Unis ont parlé « d'une initiative sectorielle spécifique qui ciblerait les distorsions des prix du coton sur

l'ensemble de la chaîne de production. Elle commencerait avec le coton brut et inclurait le marché des fibres synthétiques, du textile et de l'habillement ». <sup>24</sup> Il n'est peut-être pas surprenant que les États-Unis n'aient pas développé cette idée en une proposition formelle. Il est tout à fait inconcevable que l'armée américaine et d'autres groupes d'intérêt acceptent que les négociations à l'OMC éliminent les subventions à la production pétrière. Même si les discussions à l'OMC devaient continuer, une initiative de l'OMC concernant les subventions pour les fibres naturelles et artificielles semble hautement improbable.

### **LE COTON COMME SOURCE DURABLE DE REVENUS D'EXPORTATION**

Même si les prix du coton augmentaient de 45 %, jusqu'à atteindre leur niveau de 1980, celui d'avant la libéralisation des échanges, pour plusieurs pays exportateurs les coûts environnementaux de la production de coton sont si importants qu'il faudrait nécessairement envisager une diversification vers d'autres produits, agricoles ou non. Au Bénin, où le coton procure 80 % des revenus d'exportation, il reste encore à évaluer les coûts de la déforestation massive et de l'épuisement des sols dans les terres défrichées pour la culture du coton. Et de là à ce que ces coûts soient couverts par les faibles revenus d'exportation... <sup>25</sup> Au cours des trente dernières années, les pays donateurs n'ont pas apporté beaucoup de soutien aux propositions de diversification (sans parler de celles visant à internaliser les coûts agro-environnementaux dans les prix du coton).

Cette situation est également due à l'absence de volonté politique pour traiter de façon globale et ambitieuse la crise des prix agricoles et du développement rural, récemment mise en évidence par l'absence d'intérêt des donateurs pour le financement de la proposition de la CNUCED de juillet 2004 de créer une Équipe Spéciale Internationale sur les matières premières. <sup>26</sup> Peut-être l'effondrement des négociations l'OMC ravivera-t-il l'intérêt pour cette équipe spéciale, et recevra-t-elle les financements dont elle a besoin pour aller de l'avant ?

Cet échec politique n'est pas simplement une conséquence secondaire de l'antipathie de certains pays développés à l'égard de la CNUCED. De même jusqu'à présent, les propositions africaines pour une solution globale à la crise des produits agricoles n'ont pas non plus reçu de grand soutien, tout particulièrement de la part des pays développés membres de l'OMC. La dernière de ces propositions, présentée par le Groupe Africain de 41 pays le 7 juin 2006 (TN/AG/GEN/18), cite plusieurs dispositions du GATT qui pourraient permettre d'établir un cadre de négociations pour accomplir l'objectif du GATT de 1994, à savoir des prix agricoles « stables, équitables et rémunérateurs ».

### **LA PROPOSITION DU GROUPE AFRICAIN POUR LES MEMBRES DE L'OMC DÉPENDANTS DE L'EXPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES**

L'IATP considère la proposition du Groupe Africain sur les produits de base comme une « occasion sérieuse de racheter » l'échec des négociations de Doha à produire le programme de

développement promis lors du lancement des négociations en novembre 2001. <sup>27</sup> Dans sa proposition, le Groupe Africain demande des négociations sur 4 thèmes :

1. Une élimination des droits de douane les plus élevés sur les produits transformés (« escalade tarifaire ») afin de permettre l'exportation de produits à valeur ajoutée depuis les pays en développement.
2. Un accord sur les systèmes internationaux de gestion de l'offre, comme autorisé par le GATT de 1994, afin d'obtenir des prix stables et rémunérateurs pour les produits agricoles.
3. Un accord permettant aux membres de l'OMC d'appliquer des taxes à l'exportation et des restrictions dans des objectifs de gestion de l'offre et de sécurité alimentaire.
4. Un accord sur un cadre de travail pour négocier « l'élimination des mesures non tarifaires », comme les normes alimentaires et de conditionnement qui affectent le commerce des produits.

Les thèmes 2 et 3 sont inclus dans l'Annexe M de la version préliminaire de la compilation des modalités de l'ambassadeur Falconer et feront donc partie des sujets de négociation des membres si le cycle se poursuit. Puisque la réduction de l'escalade tarifaire est une exigence permanente de nombreux membres de l'OMC, l'ambassadeur Crawford classe ce thème dans « Autres Questions » (p. 6-7), plutôt que dans l'annexe M.

Le quatrième thème évoqué par le Groupe Africain, la proposition d'éliminer les mesures non tarifaires affectant le commerce de produits agricoles, n'est pas reflétée dans la version préliminaire de l'ambassadeur Falconer. Les mesures non tarifaires qui affectent le marché du coton incluent le classement par qualité, les espèces invasives qui peuvent arriver avec le coton, ou encore les matériaux de conditionnement. De telles mesures non tarifaires sont négociées à l'OMC au sein des comités sur la sécurité alimentaire, la santé animale et végétale (le comité SPS) et au sein du comité des Obstacles Techniques au Commerce (OTC). Parmi les objectifs de la mise en place et de l'exécution des mesures non tarifaires apparaissent la protection de la santé publique et de l'environnement; leur élimination n'est ni adaptée ni désirable.

Cependant, pour les pays en développement, la multiplication des normes et leur coût de mise en place souvent élevé par rapport aux faibles revenus générés par ces exportations ont rendu difficile la mise en conformité des exportateurs de ces pays avec les conditions non tarifaires des pays importateurs. Or il est nécessaire de satisfaire ces conditions pour bénéficier des opportunités d'accès aux marchés, elles-mêmes ayant été négociées en contrepartie de concessions très lucratives au bénéfice des pays membres développés. Plutôt que de proposer l'élimination des mesures non tarifaires, le Groupe Africain pourrait modifier sa proposition sur l'assistance technique et financière, reflétée dans la correction du 29 juin de l'ambassadeur Falconer de la version préliminaire des modalités. Ils devraient plutôt exiger que des fonds soient affectés à la formation et aux infrastructures pour aider les pays en développement à atteindre les

conditions non tarifaires des membres importateurs. Comme le plaide le prix Nobel Joseph Stiglitz, les engagements sur l'assistance technique et financière devraient être obligatoires et exécutoires.<sup>28</sup>

### **L'INITIATIVE COTON ET LES «ENTENTES RELATIVES AUX PRODUITS DE BASE »**

La suspension actuelle des négociations est une opportunité pour les membres de l'OMC de considérer les propositions de négociation de l'AsA en dehors du triptyque accès au marché/concurrence à l'exportation/soutien interne. Les membres de l'OMC pourraient réviser le cadre de négociation de l'actuel AsA, voué à ne bénéficier qu'à quelques pays en développement tout en nuisant à beaucoup d'autres.

La proposition sur les produits de base offre plus d'outils politiques pour répondre à la crise, dont celle du coton, que l'Initiative Coton, qui s'appuie sur la seule réduction des soutiens gouvernementaux distorsifs au coton. Par exemple, dans le cadre des « Ententes relatives aux produits de base », il faudrait un mécanisme international de gestion de l'offre et de la production des fibres naturelles et des fibres issues du pétrole qui serait mis en place conjointement afin d'empêcher les manufacturiers de fibres dérivées de produits chimiques de ruiner les producteurs de coton par une course aux prix d'exportation les plus bas. Un tel mécanisme serait également applicable aux nouveaux produits, comme la nanotechnologie « Cotton Touch », qui vise à remplacer le coton.<sup>29</sup> S'il n'y a d'accord pour la mise en oeuvre d'aucun aspect de l'Initiative Coton, le C4 pourrait chercher à ce que le coton soit le premier sujet d'étude des simulations économiques dans le cadre des négociations des « Ententes relatives aux produits de base ».

Il est nécessaire de parfaitement comprendre les échecs des précédentes tentatives de gestion des produits de base au niveau international, tout comme les risques de se fier au seul marché pour envoyer les bons signaux aux producteurs. Par exemple, l'élimination des mécanismes de régulation de l'offre dans le Farm Bill de 1996 aux États-Unis a conduit à la chute des prix moyens payés aux producteurs nationaux pour les produits agricoles bruts (dont le coton) de plus de 40 % en 2002.<sup>30</sup> Au même moment, les réformes des politiques créaient d'énormes surplus, qui furent « gérés » en augmentant dramatiquement la pratique du dumping (vente des exportations en dessous de leur coût de production) entre 1997 et 2003.<sup>31</sup> Il est certain que les membres de l'OMC ne désirent pas perpétuer des résultats aussi injustes, mais ni l'AsA ni les négociations actuelles ne prennent en compte ces problèmes.

### **CONCLUSION : LA NÉCESSITÉ D'UN NOUVEAU CADRE DE TRAVAIL POUR L'ASA**

Les négociateurs américains affirment que l'Initiative Coton ne peut pas être prise en compte tant qu'un accord général sur les termes et l'ampleur des réductions de droits de douane et des soutiens internes dans un nouvel AsA n'a pas été atteint.<sup>32</sup> Mais cela est contredit par les pratiques de négociation d'autres accords de l'OMC. Dans le cadre des négociations de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), les pays développés font pression sur les pays en développement afin qu'ils prennent des engagements concernant l'accès au marché, avant même que les disciplines concernant les réglementations nationales ne soient déterminées. De même, lors des négociations sur l'accès aux marchés non agricoles (AMNA), le lobby de l'industrie américaine a soumis des propositions pour faire avancer les négociations sur une base sous-sectorielle.<sup>33</sup> Il n'y a pas de raison qu'un document de référence sur le coton ne puisse pas servir de modèle pour les négociations d'« Ententes relatives aux produits de base », tout comme le document de référence concernant les services financiers, maintenant annexé à l'AGCS, a servi à poursuivre les négociations de l'AGCS.

Même si les membres de l'OMC décident de rendre prioritaires les négociations sur les « Ententes relatives aux produits de base », ils devront encore trouver la volonté politique pour empêcher les entreprises agro-alimentaires transnationales de contourner les nouvelles règles et de perpétuer des pratiques de dumping. En l'absence de règles visant à pénaliser directement le dumping des exportations agricoles, les membres de l'OMC ont plutôt recours à l'ORD pour violation des règles sur les subventions de l'OMC. Mais c'est un privilège coûteux que peu d'entre eux peuvent s'offrir. Il serait préférable, et moins coûteux, de limiter le dumping par la notification de facteurs tels que le coût de production et le prix d'exportation. Ces facteurs pourraient ensuite être intégrés dans une formule fixée permettant a posteriori de déterminer s'il y a États-Unis dumping. Il faudrait également déterminer comment, le cas échéant, la pratique du dumping peut être sanctionnée par une procédure administrative légale. Les membres de l'OMC pourraient profiter de cette « période de réflexion » pour proposer une telle formule et d'autres moyens pour prévenir et sanctionner le dumping. Les négociations sur les « Ententes relatives aux produits de base » sont ciblées pour bénéficier aux pays dépendants de l'exportation de produits de base, et particulièrement aux PMA. Combinées à des mesures coercitives très strictes sur le dumping, elles pourraient conduire à une augmentation du revenu d'exportation, tout en bénéficiant à l'emploi et au développement agricole pour le C4. Ce serait des résultats nettement plus significatifs que ceux anticipés pour l'hypothétique cycle de Doha.

## RÉFÉRENCES

1. « WTO talks in 'crisis' as high-level meeting fails: Lamy to try to facilitate consensus », Bridges, 3 juillet, 2006 et « WTO Members Endorse Lamy Work Plan For Ag, NAMA Negotiations », Inside U.S. Trade, 30 juin 2006.
2. « Poverty reduction: Sectoral Initiative in Favor of Cotton », proposition commune du Bénin, Burkina Faso, Tchad et Mali, OMC, TN/AG/GEN/4 (16 mai 2003).
3. Sally Baden et al., « 'White Gold' Turns to Dust: Which Way Forward for Cotton in West Africa », Oxfam International (octobre 2004), 6.
4. « Dispelling Myths about U.S. Support to Cotton Farmers », Bureau du représentant américain au Commerce (8 septembre 2004).
5. Sophia Murphy, « The United States WTO agricultural proposal of October 10, 2005 » dans *Sailing Close to the Wind: Navigating the Hong Kong Ministerial, Institute for Agriculture and Trade Policy* (décembre 2005) à <http://www.tradeobservatory.org>
6. « Stallman Says Lamy Outline of Possible Doha Deal Insufficient », Inside U.S. Trade, 30 juin 2006.
7. Aileen Kwa, « Recent Assessments: Africa to Lose Out from WTO Negotiations, Even in Agriculture », Focus on the Global South, 7 juin 2006.
8. Cité dans « Decline in nominal prices for selected commodities, 1980-2000 » dans *The State of Agricultural Commodity Markets 2004*, United Nations Food and Agriculture Organization, 21.
9. « Poverty reduction: Sectoral Initiative in Favor of Cotton », paragraphe 10.
10. « African Cotton Producers To Keep Pressing For Reform in WTO Talks », Inside U.S. Trade, 18 novembre 2005.
11. Gawain Kripke, « King Cotton: abdicate or subjugate », The White Paper on Cotton ENDA (Dakar, 2005), 75.
12. Murphy, « The U.S. WTO agriculture proposal of October 10, 2005 »
13. Pour une liste des différentes estimations, voir John Baffes, « Cotton and the Developing Countries: Implications for Development », dans *Trade, Doha and Development*, ed. Richard Farmer (Banque Mondiale, 2006), 119-128.
14. Daneswar Poonyth, Alexander Sarris, Ramesh Sharma et Shangnan Shui, « The impact of domestic and trade policies on the world cotton market », *FAO Commodity and Trade Policy Research Working Paper*, No. 8 (April 2004), 22, et « Table 7: Impact on world market price of cotton of complete elimination of domestic subsidies and import tariffs ».
15. Daryll E. Ray, Daniel G. De La Torre Ugarte et Kelly J. Tiller, « Rethinking U.S. Agricultural Policy: Changing Course to Secure Farmer Livelihoods Worldwide », *Agriculture Policy Analysis Center* (septembre 2003), Table 3, 39 à <http://www.agpolicy.org>
16. Cité dans « Important commodities in agricultural trade: cotton », *FAO support to the WTO negotiations (2005)* à <http://www.fao.org/docrep/005/y4852e12.htm>
17. Sophia Murphy, Ben Lilliston et Mary Beth Lake « WTO Agreement on Agriculture: A Decade of Dumping: United States Dumping on Agricultural Markets », *Institute for Agriculture and Trade Policy* (février 2005), 5 à <http://www.tradeobservatory.org>
18. Romain Bennichio, « The WTO ruling on the Brazil-US cotton dispute », *The White Paper on Cotton*, 35.
19. Pascal Lamy, « Initiative Cotton », *European Commission, Fifth World Trade Organization Ministerial Conference*, 10 septembre 2003.
20. John Baffes, « Cotton: Market Setting, Trade Policies, and Issues », *Banque Mondiale, Working Paper 3218* (février 2004), Figures C1 and C2, « Monthly Cotton Price Variability », 53 and Table F8; « Fiber Prices (US \$ Per Kilogram), 1960-2002 », 66.
21. Ibid., Table F8; « Fiber Prices (US \$ Per Kilogram), 1960-2002 », 66.
22. John Baffes et Gaston Gohou, « The Co-movement between Cotton and Polyester Prices », présenté to the *FAO/ESC Commodity Symposium* (Rome: 15-16 décembre 2003), 14.
23. Baffes, « Cotton: Market Setting, Trade Policies, and Issues », Table F7: « Global Fiber Consumption, 1960-2002 », 65.
24. Josette Sheeren Shiner, « Remarks on the African Cotton Initiative », *The Office of the U.S. Trade Representative, Fifth World Trade Organization Ministerial* (10 septembre 2003).
25. Leif Brottem, « The Limits of Cotton: White Gold Shows its Dark Side in Benin », *Seatini Bulletin*, Vol. 8, No. 11 (15 septembre 2005), 5-9.
26. Martin Khor, « UNCTAD Commission Debates The Crisis in Commodities », *Third World Network*, 8 février 2006.
27. Carin Smaller et Sophia Murphy, « On the Right Path to Development: African Countries Pave the Way », *Institute for Agriculture and Trade Policy* (16 juin 2006) à <http://www.tradeobservatory.org>
28. Kanaja Raja, « Stiglitz advocates WTO-enforceable 'Aid-for Trade' facility », *SUNS email edition*, No. 5993 (24 mars 2006).
29. Jim Thomas, « Atomising Third World economies », *The Ecologist*, octobre 2004.
30. Ray et al., « Rethinking U.S. Agricultural Policy », 1.
31. Murphy et al., « WTO Agreement on Agriculture: A Decade of Dumping », tables 1-5.
32. « U.S. Says Cotton Proposal is Premature, Links Cotton To Other Cuts », Inside U.S. Trade, 31 mars 2006.
33. « NAM Vice President Signals Possible Flexibility on WTO NAMA talks », Inside U.S. Trade, 23 juin 2006.